

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2016/DEC/166</b>	<b>OBJET :</b>  CONTRAT DE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX – ENTREPRISE GDF SUEZ ENERGIE SERVICES - COFELY - AVENANT N°1
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 12/12/2016	
<b><u>Date de la convocation</u></b> 05/12/2016	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 05/12/2016	

L'an deux mille seize, le douze décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 5 décembre 2016.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Marina DESCOTES-GALLI, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Karine JARRY, Jacob NALOUHOUNA, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ, Stéphanie SCHUT.

**Étaient absents représentés :**

- Medhi BENSALÉM, représenté par Didier MOREAU
- Pascal D'HOKER, représenté par Jean-Pierre GABARROU
- Rachida MOUALI, représentée par Monique DEVILAINE

Monsieur Didier MOREAU est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU la délibération du Conseil municipal de Nangis n°2010/114 en date du 29 septembre 2010, attribuant le contrat de chauffage à la société COFELY,

VU la proposition d'avenant n°1 au contrat de chauffage avec la société COFELY,

CONSIDERANT que, suite aux travaux et aménagements réalisés sur les bâtiments communaux, il convient de réactualiser le contrat de chauffage que la commune a contracté avec la société COFELY,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**ARTICLE 1 :**

RAPPORTE la délibération du conseil municipal n°2016/NOV/133 en date du 14 novembre 2016.

**ARTICLE 2 :**

APPROUVE l'avenant n°1 avec la société COFELY pour un montant HT de 7 290,28 € soit 8 748,34 € TTC, portant le nouveau montant global du marché de 3 484 249,12 € HT soit 4 181 098,94 € TTC à 3 491 539,40 € HT soit 4 189 847,28 € TTC représentant 0,21 % du montant global du marché de base.

**ARTICLE 3 :**

AUTORISE Monsieur le maire ou son adjoint à signer l'avenant n°1 et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 13 décembre 2016

Le maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20161212-2016-DEC-166-  
DE  
Date de télétransmission : 15/12/2016  
Date de réception préfecture : 15/12/2016